

C.H.S.C.T.

Compte-rendu de la réunion du Comité d'Hygiène de Sécurité des Conditions de Travail. (C.H.S.C.T.) du 14 décembre 2016

<u>Présents</u> :	- Président du C.H.S.C.T. :	M. L. RICHARD
	- Membres du C.H.S.C.T. :	Mme C. TAVOLIERI Mme P. ACKERMANN M. S. SCHNEIDER
	- Médecin du Travail de Mulhouse :	Mme LUCK infirmière
	- Médecin du Travail de Saint Louis :	Dr HASCHER
	- Invités :	M. H. JOLY M. E. MEYER
	<u>Excusés</u> :	- C.P.A.M. de Mulhouse :
	- Médecin du Travail de Colmar :	Dr FERSING

Ordre du jour :

- Validation du compte-rendu du 19 septembre 2016
 - Contrat de prévention CARSAT
 - Protocole punaises de lit
 - Evaluation des risques
 - Divers
 - Visite de la résidence
-

Validation du compte-rendu du 19 septembre 2016

Le C.H.S.C.T. valide le compte-rendu du 19 septembre 2016 après les remarques du Docteur REMMER.

Contrat de prévention CARSAT

Ce contrat qui s'étend sur 3 années à compter de novembre 2016 comporte certaines actions :

- Les risques routiers : action réalisée en décembre 2016 en partenariat avec L.F.P. au sein du Musée de l'Automobile.

D'autres termes seront abordés :

- La réalisation d'un Plan Déplacement Entreprise
- Formation sécurité (formations initiales)
- Chute de hauteur (investissements dans des garde-corps)
- Formation incendie (organisation d'exercices de manipulation d'extincteurs)
- Risques d'agression (vidéo-protection).

Ce contrat prévoit un investissement supplémentaire dans la vidéo-protection et la sécurité. Au total, le contrat prévention représente environ 100 000 € étalés sur 3 ans.

L'ensemble du Comité donne un avis favorable à ce contrat.

Punaises de lit

La présence de punaises de lit est une nuisance de plus en plus fréquente dans les logements. Le C.H.S.C.T. s'interroge sur le risque pour le salarié. A ce jour aucun salarié n'a été impacté. Il faut savoir que les punaises ne propagent aucune maladie mais provoquent des piqûres sur le corps et des démangeaisons. Elles fuient la lumière du jour, sont actives et se logent dans les matelas, sommiers, les ourlets des vêtements, les bagages, les plinthes. Un groupe de travail de l'UNAF0 s'est penché sur le sujet avec pour résultat une formation début 2017. Cette dernière sera proposée à tous les intervenants sur les résidences. Le Comité rappelle qu'en cas d'intervention dans une chambre infectée, le port des E.P.I. est nécessaire.

Evaluation des risques

Nous rappelons que cette évaluation comporte deux parties :

- L'analyse par fonction
- L'analyse par unité de travail

L'ensemble des salariés intervenant sur les sites doit être consulté dans le cadre de cette évaluation. Le C.H.S.C.T. effectue le balayage de ce document (ci-joint) et y apporte les réajustements nécessaires.

Divers

Calendrier 2017 des prochaines rencontres :

- Le 8 mars 2017 : résidence « Albert Schweitzer » à Riedisheim
- Le 7 juin 2017 : résidence « Les Cigognes » à Mulhouse
- Le 8 septembre 2017 : résidence « Les Romains » à Mulhouse
- Le 6 décembre : résidence « Vauban » à Mulhouse.

Visite de la résidence

La visite du site a eu lieu en présence du Docteur HASCHER, lequel apporte les remarques suivantes :

- Le touret à meuler dans l'atelier du sous-sol n'est pas protégé : il faut remettre un écran de protection.
- Il convient de substituer l'essence 2 temps pour le souffleur à feuilles, cancérogène, par un carburant « sans benzène » type ASPEN 2T.
- La cartouche du masque de protection respiratoire est périmée.
- Mettre une rampe au niveau des 3 marches à l'entrée du bâtiment administratif (faute inexcusable de l'employeur en cas d'accident).
- Acheter des sacs de sel de 10 kg au lieu de 25 kg (ne répondent pas aux normes AFNOR de manutention).

Prochaine réunion le mercredi 8 mars 2017 à 14 heures
Résidence Albert Schweitzer
6, rue de la Charité – 68400 Riedisheim

Le Secrétaire
Patricia ACKERMANN

Le Président
Loïc RICHARD